



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

La justice spatiale, au centre de la réforme agraire brésilienne?

Barbay Claire, doctorante, laboratoire Gecko Université Paris 10 – Nanterre

Dans un pays comme le Brésil, où les exploitations de tailles inférieures à 10 hectares représentent plus de la moitié du nombre total des exploitations, mais occupent seulement 2,7% des terres agricoles; alors que celles qui dépassent 1000 hectares représentent moins de 1% mais occupent plus de 40% de l'espace agricole, poser la question de la justice socio-spatiale paraît aller de soi. La réponse des pouvoirs publics brésiliens, à travers la réforme agraire semble correspondre à une politique de répartition et d'aménagement des terres ayant comme base une plus grande justice. Or, quelques indices permettent de douter et nous encouragent à chercher si, au coeur de la réforme agraire brésilienne, se trouve bien la volonté de justice socio-spatiale.

Pour nous, l'objectif de justice socio-spatiale, se base tout d'abord sur la reconnaissance de l'égalité des humains (Rawls-1987, Bret-2000) et sur la considération que la question spatiale est intimement liée à ce que vit une société (Reynaud-1981) c'est pourquoi nous employons le terme de justice socio-spatiale et non simplement justice spatiale. Le cas du Brésil et en particulier celui de la réforme agraire brésilienne nous incline à penser, à l'instar de Bret, en termes de justice socio-spatiale.

L'étude de l'histoire de la situation agraire brésilienne montre comment le territoire brésilien s'est constitué comme objet de pouvoir. L'acquisition et la possession de terres agricoles ont permis à une élite d'accumuler richesses et pouvoirs, utiles pour accéder à un statut social reconnu et craint, puis de s'y maintenir. Aujourd'hui, on assiste au développement d'une agriculture intégrée à des systèmes agro-industriels exportateurs, en particulier dans l'Ouest du pays mais aussi au développement d'une agriculture d'exploitations familiales de taille moyenne ou petite.

La réforme agraire a souffert pendant des années d'une position duale des gouvernements successifs avec un affichage de façade en faveur de celle-ci et des réalisations aux antipodes, telle que la politique d'encouragement à la colonisation de la région amazonienne. Aujourd'hui, alors que la réforme agraire constitue un enjeu socio-politique, c'est au pouvoir judiciaire que revient le dernier mot dans l'expropriation de terres et l'installation de familles sur des terres expropriées à des fins de réforme agraire. Il faut donc aussi questionner le rôle de l'institution judiciaire parmi les différents acteurs de la justice socio-spatiale.